

# LE CONSEIL NATIONAL DU PARTI SOCIALISTE

## L'ATTITUDE DU PARTI A L'EGARD DU MINISTRE — JAURES EN OPPOSITION AVEC LA FEDERATION DE LA SEINE — LES INTRANSIGEANTS L'EMPORTENT.

Paris, 1er novembre. — L'heure tardive à laquelle a été convoquée la séance du Conseil National du Parti socialiste nous a mis dans l'impossibilité d'en donner hier un compte rendu. Nous complétons ci-dessous nos informations à ce sujet.

Après la discussion sur la question des versements des députés à la caisse du Parti, le Conseil a abordé l'examen de la question la plus importante de l'ordre du jour : quelle devait être l'attitude du parti à l'égard des ministères Jaures, et en particulier du cabinet Briand.

Le débat s'est engagé sur la motion adoptée par la Fédération de la Seine au lendemain de la constitution du gouvernement actuel. On sait que l'interpellation sur la politique générale qui a suivi la lecture de la déclaration ministérielle s'est terminée par le vote d'un ordre du jour de confiance. Plusieurs députés socialistes unifiés se sont abstenus dans ce scrutin.

La Fédération de la Seine les a blâmés, elle a adopté une motion dont voici la conclusion :

Le conseil fédéral, tout en rappelant d'anciennes décisions du Parti recommandant l'unanimité des votes du groupe socialiste parlementaire, émet le vœu qu'à la suite d'une déclaration ministérielle, le groupe socialiste se réunisse à l'occasion de la déclaration indiquant nettement l'attitude du Parti.

Une discussion de doctrine s'est engagée sur cette motion. Un grand nombre de députés de la Seine, notamment ceux du Nord, de Rhône, de la Somme, de l'Aube, de l'Aude, du Gard, de Vaucluse, etc., ont déclaré se rallier à la motion de la Seine.

Jaures, malgré l'heure tardive à laquelle cette question a été posée, a fait un long discours dans lequel il justifiait l'attitude des députés socialistes lors du scrutin sur l'ordre du jour de confiance au ministère Briand.

MM. Ferdinand Faure, député de la Loire, Rappoport, député délégué de fédérations s'élevèrent très vivement contre le ministre Briand et demandèrent au conseil national d'adopter la motion de la Seine.

MM. Groussier et Dubois, députés, défendirent la fraction de voir de Jaures.

### L'ORDRE DU JOUR JAURES

Jaures proposa un ordre du jour transactionnel, au profit duquel il demandait au Conseil national un vote de confiance.

Cet ordre du jour regrettait qu'un jour du rôle de l'ordre du jour de confiance au ministère Briand, aucun élu socialiste n'ait porté à la tribune les réserves du Parti envers le nouveau ministère. Il rappelait au prolétariat qu'il ne fallait pas se laisser impressionner par l'arrivée au pouvoir d'hommes politiques ayant traversé le Parti socialiste.

Jaures adjura le conseil national d'adopter un ordre du jour transactionnel, qui se proposait à la motion de la Seine, dans laquelle il disait-il, les élus socialistes pouvaient voir un blâme pour leur attitude.

### VOTE DE LA MOTION DE LA SEINE

Au milieu d'un bruit intense, on décida le passage au vote. Environ un tiers des députés de fédérations étaient déjà partis à ce moment, ainsi que beaucoup d'élus et de membres de la commission administrative du parti.

Finalement, la motion de la Seine fut adoptée à une grosse majorité et la séance levée au milieu d'un bruit intense, sans que les autres questions portées à l'ordre du jour eussent été examinées.

Le résultat de ce vote était très vivement commenté à la sortie par les députés du conseil national.

Le citoyen Breton à qui on demandait son impression sur ce vote, a fait les déclarations suivantes :

— Je n'assistais pas à la séance d'hier, nous dit-il, et je le regrette, car j'aurais combattu aux côtés de Jaures la motion d'hostilité au ministère.

Ce vote n'a, du reste, pas une très grande importance au point de vue politique ; c'est une manifestation plutôt platonique, qui pèsera peu sur la conduite des députés unifiés.

Un nombre de mes collègues et moi-même, continuerons à suivre la ligne de conduite que nous avons adoptée, et s'il est nécessaire de voter un jour en faveur de Briand, nous le ferons si nous jugeons de devoir devant le peuple, pour notre compte, le combattre, soit par des articles, soit par mon attitude, la motion émise hier au Conseil national du parti.

### Abd-el-Aziz aurait été proclamé Sultan à Taza

Méridja, 1er novembre. — Des bruits inconnus provenant de Fez signalent l'arrivée à Taza de Mouley Kébir ; celui-ci aurait été bien accueilli.

Abd el Aziz aurait été proclamé à Taza ; Mouley Kébir serait son Khalifa.

Le sultan, inquiet, aurait rappelé à Fez sa mehabila qui se trouve chez les Beni M'Tir.

Ces bruits ne sont pas confirmés.

### Les Accidents du Travail

IL FAUT Y REVENIR

La loi sur les accidents du travail (loi du 9 avril 1898) a marqué, il faut le reconnaître, une étape dans l'ensemble des lois d'améliorations sociales que notre troisième République a fait voter.

Sans faire partie du vaste programme du parti radical, encore et toujours à l'étude dans presque tout son entier, elle a quand même percé une des premières ; mais apportant aussi avec elle, toutes les difficultés résultant de ses innombrables imperfections.

D'abord injuste, elle écarte de ses bénéfices la classe agricole qui est pourtant point la moins intéressante ni la moins nombreuse, et les échos de la Chambre retentissent encore, il y a quelques jours à peine, des plaintes des bûcherons réclamant le droit commun dans une République égalitaire.

Ainsi, voilà des hommes qui, en retour d'une existence pleine de périls, gagnent à peine de quoi manger, et la loi les exclut.

Ces ouvriers pourraient être classés dans une classe, rattachés par une catégorie, et pour eux, il y aura point de réparation !

Un ouvrier agricole tombera d'une meule, d'un chariot, se fera broyer dans une batteuse ou simplement par un cheval, et pour ceux-là, point encore de réparation !

Que voulez-vous ? Nombreux ou point, mais avant tout inorganisés, le parlementaire les a méprisés, et la Nation marquée par leur sang sur son giron une foule égale d'enfants légitimes et de bâtards.

Différents projets, dit-on, tendraient à mettre fin à une situation aussi injuste. Déjà, les bûcherons seraient à la veille d'obtenir satisfaction ; mais que l'on se dépêche, ou le crains

biens que bientôt, arrivant trop tard, ils ne trouvent même plus miette de ce qui fut accueilli avec tant de joie par le monde du travail.

C'est pourquoi je dis qu'il faut y revenir ; et je m'exhorte :

Sans m'arrêter à son caractère forfaitaire, à cette absurdité qu'avait raison de s'assimiler point les cerveaux ouvriers (la réparation sera égale à la moitié du dommage), je vais chercher à relater tous les faits qui en rendent l'application incertaine, préalable, quant à l'objet pour lequel elle fut forgée.

Dans ce pays, où tous on a le respect du juge développé au plus haut point, où tout débat provoque par une question d'intérêt ne paraît pas pouvoir raisonnablement se liquider sans qu'un tribunal intervienne, il parait tout naturel de confier au magistrat la solution de toutes les questions d'espèces.

C'est au juge, dit le législateur, qu'il appartient d'arbitrer en matière de tous conflits.

Un ouvrier a-t-il perdu un bras, une jambe, c'est au juge qu'il appartient de dire quelle est la valeur du dommage causé.

Est-il atteint de lésions dont le juge ne pourrait décider la nature, c'est toujours lui qui, après s'être entouré de tous moyens nécessaires, dira encore quelle est la réparation due.

Puis, ironisant sans doute sur le tout, le législateur ajoute :

« La procédure, les actes, seront exempts du timbre, l'assistance judiciaire sera de plein droit jusque en l'instance ».

Ah ! le bon billet ! Et combien durent rires, les embusqués du barreau, agents du capitalisme des deux Chambres qui, amendements par amendements, arrivèrent à ne plus nous servir qu'un rudiment de loi aux effets bientôt disparus.

Aussi, peut-on crier : « Frères des boîtes et des champs dépêchez-vous car bientôt il ne restera plus et vous ne saurez jamais ce que c'est l'égalité en matière de lois sociales, sous notre régime républicain ».

Ainsi que le singe de notre bon La Fontaine, négligeant d'éclaircir sa lanterne, nos députés et nos sénateurs n'avaient oublié qu'un point : c'est que l'arbitre désigné ; le juge, pourrait ne rien arbitrer du tout et laisser toute la besogne à un tiers que l'on n'avait prévu qu'à titre d'accessoire, je veux dire le Médécin.

Depuis le temps où le docteur Brouardel, consulté sans doute par un magistrat embarrassé, établit son fameux tableau des réductions, ce fut le médécin qui devint le juge, et le juge qui devint l'accessoire.

Son barème dépassa bientôt en célérité les grilles de la prison, et il est devenu aussi funeste aux intérêts des blessés qu'il le fut à ceux de l'Etat. Les déclarations de l'illustre expert en écritures, M. Brouardel, ayant décidé qu'un bras ne vaut que 30 000 c. il est inutile que vous discutiez pour en obtenir 50, car le juge, le médecin, et le commissaire ainsi le général morticole qui suit donner une valeur fixe à chaque partie de notre individu, vous répondra : « Je ne suis point médécin ».

Ainsi, le juge, devenu l'accessoire dans un cas où il devait arbitrer, n'applique plus la loi que selon les vues et les indications d'un homme dont la valeur peut être indéfiniment au point de vue chirurgical, mais que le législateur n'avait point prévu comme pouvant être l'arbitre incontesté de la situation.

Mais, si l'on dit en France, tout finit par des chansons, à toute chose, dit-on également, malheur est bon, et les lecteurs de « Réveil » en sauront bientôt le pourquoi.

C. BEUGNET.

### DANS LA REGION

#### Les Elections législatives de 1910

##### 5ème CIRCONSCRIPTION DE LILLE

Les organisations socialistes de la 5ème circonscription de Lille se sont réunies dimanche, pour désigner le candidat socialiste aux prochaines élections législatives.

Le citoyen Emile Coster, maire d'Houplines, a été choisi.

##### 6ème CIRCONSCRIPTION DE LILLE

Le congrès électoral socialiste de la 6ème circonscription de Lille s'est réuni dimanche salle de l'Union, au Pont-de-Marq.

Il a désigné comme candidat aux élections législatives le citoyen Victor Vandepuette.

##### 7ème CIRCONSCRIPTION DE DOUAI

La désignation du candidat radical

Les radicaux de l'arrondissement de Douai se sont réunis dimanche pour faire choix d'un candidat dans la première circonscription.

La séance fut extrêmement confuse et à diverses reprises fortement orageuse. Les trois organisations qui se réclamèrent du Parti radical à Douai, n'étant pas d'accord et ne s'étant pas concertées pour la convocation du Congrès, la Ligue radicale et radicale-socialiste se désolidarisèrent et l'assentiment de deux autres groupes : le Cercle démocratique et le Bloc démocratique.

Les convocations au Congrès ont été faites par la Ligue radicale et radicale-socialiste, au nom de M. Debriera, président de la Fédération départementale.

Un délégué a fait observer que la désignation d'un candidat était prématurée. Il conviendrait, dit-il, d'attendre la réunion de la Fédération départementale, qui doit avoir lieu à Lille, le 21 novembre. A cette date, le Comité exécutif départemental adressera ses instructions à la Fédération.

Une longue discussion s'engagea sur la question de savoir si la désignation doit avoir lieu aujourd'hui ou si elle doit être ajournée.

Après diverses interventions dans les deux sens, le président met aux voix le choix immédiat ou l'ajournement.

Les congressistes se prononcèrent pour le choix immédiat ; mais aussitôt une partie de l'assemblée protesta contre la sincérité de l'épreuve qu'elle déclarait douteuse.

La majorité qui s'est prononcée pour le choix immédiat désigne ensuite M. Debève, ancien député, comme candidat.

Un certain nombre de congressistes qui ont protesté contre le choix immédiat ont déclaré à l'issue de la réunion, que le vote serait déferé à la Fédération du Nord.

### LA TOUSSAINT A LILLE

De mémoire de lillois, Toussaint ne fut plus fêté que cette année, c'est-à-dire que l'on ne vit jamais les effluves dans les cimetières, posés dans les allées bordées de bout en bout de chrysanthèmes aux tons les plus variés, incessamment défilés de visiteurs toujours renouvelés dans les chemins qui mènent aux nécropoles.

A la pluie, désespérante de persistance, des derniers jours, avait succédé un temps sec un peu frais, excitant à la promenade mais au diapason des douleurs qui se manifestent plus vivaces dans ce jour de deuil universel.

Les nuages bas, noirs et lourds, enveloppaient la ville d'une immense tenture, tous les bruits étaient étouffés, atténués comme discret et presque silencieux se faisait le grouillement de la pluie ininterrompue.

Il n'a pas été possible de connaître la ré-

sultat des constatations officielles aux entrées des cimetières ; on peut assurer qu'il dépassera tout ce que l'on a vu car tout Lille a sans conteste rendu visite à ses morts.

Tôt dans l'après-midi, les étalages des fleuristes étaient vides, ceux des marchands de couronnes dépeuplés et les incombustibles médians établis autour des cimetières n'ont pas du faire non plus mauvaise récolte.

Comme chaque année, des délégations sont allées déposer des couronnes sur les tombes des morts acrobates dans le mouvement socialiste ou tombés victimes de leur dévouement.

Au cimetière de l'Est, les tombes du général Faidherbe, du sénateur Testelin, du capitaine de pompiers Walterlot, de Gaillet et de tant d'autres, avaient reçu une parure nouvelle.

Au cimetière du Sud, les vétérans des Armées de terre et de mer sont allés porter en corps, une couronne au monument des enfants de Lille morts pour la Patrie.

### LA GREVE DU TEXTILE

Le Comité de Grève vote la reprise chez Decourchelle, à Hellemmes. — Une entrevue avec le préfet.

Comme le montrait l'ampleur du temps arrêté samedi en réunion générale, les jours de fête ne devaient pas être tout à fait jours de chômage pour ceux qui ont assumé la direction de ce grand conflit depuis si longtemps imposé à l'attention de tous.

La journée de lundi, consacré presque toute entière en entrevues par la commission intersyndicale, apporte un nouvel et appréciable avantage aux ouvriers et la reprise après entente complète d'un tissage de la banlieue de Lille.

Les jours qui suivront verront le détente s'opérer encore et l'accord réalisé dans l'industrie textile.

Bien que de part et d'autre ont été tentés des démarches dimanche l'accord n'avait pu se faire complètement entre les représentants de MM. Decourchelle, tisseurs à Hellemmes et les délégués de ces ateliers.

Lundi midi une réunion très courtoise, dont tous louèrent l'aménité et conservèrent le meilleur souvenir, avait lieu entre le directeur de la maison Decourchelle, les délégués de l'atelier, Creton et Lambert de la commission intersyndicale.

Après quelques explications au cours desquelles on se mit d'accord sur les derniers points de détail, l'entente a été réalisée totalement sur les bases du tarif unifié.

La reprise a été immédiatement arrêtée et LES OUVRIERS DU TISSAGE DECOURCHELLE, A HELLEMES, SONT INVITES A SE RENDRE AU TRAVAIL MARDI MATIN.

Jusqu'à la reprise dans tous les tissages, les ouvriers de chez MM. Decourchelle abandonneront : les hommes, 1 fr., les femmes, 0 fr. 50 par semaine. Les cotisations seront recueillies par le directeur de la maison. Les propriétaires de cette usine ont, par une délicate attention, les grévistes seront sensibles, vu que personne ne craigne que ce soit en accomplissant son devoir de solidarité.

### UNE ENTREVUE A LA PREFECTURE

M. Vincent, préfet, avait, dans la matinée, invité les membres de la commission intersyndicale à se rendre près de lui.

L'entrevue eut lieu à 5 heures du soir ; la discrétion la plus absolue a été gardée sur ce qui s'est dit ; assistaient à l'entrevue les citoyens Lambert et deux autres membres de la commission intersyndicale.

Nous croyons savoir pourtant que, après avoir tenu les délégués ouvriers au courant des conversations particulières qu'ils avaient eues avec quelques patrons, M. le préfet a insisté pour que les grévistes soient satisfaits dans le but d'une prompte solution et que dans la plupart des usines une délégation ouvrière se présentera mardi matin pour connaître la réponse définitive des patrons.

### LES SECOURS ARRIVENT NOMBREUX

Les délégués d'Armentières ont apporté dans la journée la cotisation hebdomadaire des ouvriers de cette ville ; les secours ont doublé sur le chiffre de la semaine dernière et la commission adresse ses remerciements les plus chaleureux aux camarades de cette localité.

Nous rappelons que la réunion générale des grévistes a lieu, aujourd'hui mardi à 4 heures à la Bourse du Travail, rue de Rivoli.

### A Aniche

#### Arrestation d'un satyre

Un homme de 52 ans viole une fillette de 12 ans. Le coupable a été arrêté avec cynisme.

Une grave affaire de meurtres dont nous n'avons pas parlé plus tôt pour ne pas entraver l'action de la justice, vient de se produire à Aniche.

Le 28 octobre, vers 6 heures du soir, le nommé Désiré L., âgé de 52 ans, manouvrier, originaire de Lille, que le Tout-Anichien connaît pour ses excentricités, assouvissait une passion non moins excentrique et fort écurieuse.

Cet individu, fol amoureux des jeunes filles, entraînait une gamine, la nommée L. D., âgée de 12 ans à peine, dans un endroit désert de la place Focque. Là, réduisant à l'impuissance sa jeune victime, il se livra sur elle à des actes que nous ne saurions décrire et que la morale réprouve.

Son forfait accompli, le satyre lâcha sa proie et revint tranquillement à son auberge, boulevard National.

La gamine, tremblante de peur, entra chez elle et donna à sa mère la broche qu'elle avait reçue en souvenir.

La mère, mise au courant de la scène déplorable dont sa fille venait d'être victime, porta de suite une plainte au commissaire de police, M. Nenen.

Une enquête fut immédiatement ouverte par ce magistrat.

Le nommé Désiré, mis en état d'arrestation, passa des aveux. Avec une égère pointe d'ironie il raconta les faits et nous croyons savoir qu'il dit, avec une certaine flatterie, que la gamine n'avait sollicité... éprise de ses beaux yeux !

Le tribunal nous apprendra si les charges de Désiré peuvent séduire si facilement une gamine de 12 ans.

### Arrestation d'un satyre

#### Arrestation d'un satyre

Un homme de 52 ans viole une fillette de 12 ans. Le coupable a été arrêté avec cynisme.

Une grave affaire de meurtres dont nous n'avons pas parlé plus tôt pour ne pas entraver l'action de la justice, vient de se produire à Aniche.

Le 28 octobre, vers 6 heures du soir, le nommé Désiré L., âgé de 52 ans, manouvrier, originaire de Lille, que le Tout-Anichien connaît pour ses excentricités, assouvissait une passion non moins excentrique et fort écurieuse.

Cet individu, fol amoureux des jeunes filles, entraînait une gamine, la nommée L. D., âgée de 12 ans à peine, dans un endroit désert de la place Focque. Là, réduisant à l'impuissance sa jeune victime, il se livra sur elle à des actes que nous ne saurions décrire et que la morale réprouve.

Son forfait accompli, le satyre lâcha sa proie et revint tranquillement à son auberge, boulevard National.

La gamine, tremblante de peur, entra chez elle et donna à sa mère la broche qu'elle avait reçue en souvenir.

La mère, mise au courant de la scène déplorable dont sa fille venait d'être victime, porta de suite une plainte au commissaire de police, M. Nenen.

Une enquête fut immédiatement ouverte par ce magistrat.

Le nommé Désiré, mis en état d'arrestation, passa des aveux. Avec une égère pointe d'ironie il raconta les faits et nous croyons savoir qu'il dit, avec une certaine flatterie, que la gamine n'avait sollicité... éprise de ses beaux yeux !

Le tribunal nous apprendra si les charges de Désiré peuvent séduire si facilement une gamine de 12 ans.

### Arrestation d'un satyre

#### Arrestation d'un satyre

Un homme de 52 ans viole une fillette de 12 ans. Le coupable a été arrêté avec cynisme.

Une grave affaire de meurtres dont nous n'avons pas parlé plus tôt pour ne pas entraver l'action de la justice, vient de se produire à Aniche.

Le 28 octobre, vers 6 heures du soir, le nommé Désiré L., âgé de 52 ans, manouvrier, originaire de Lille, que le Tout-Anichien connaît pour ses excentricités, assouvissait une passion non moins excentrique et fort écurieuse.

Cet individu, fol amoureux des jeunes filles, entraînait une gamine, la nommée L. D., âgée de 12 ans à peine, dans un endroit désert de la place Focque. Là, réduisant à l'impuissance sa jeune victime, il se livra sur elle à des actes que nous ne saurions décrire et que la morale réprouve.

Son forfait accompli, le satyre lâcha sa proie et revint tranquillement à son auberge, boulevard National.

La gamine, tremblante de peur, entra chez elle et donna à sa mère la broche qu'elle avait reçue en souvenir.

La mère, mise au courant de la scène déplorable dont sa fille venait d'être victime, porta de suite une plainte au commissaire de police, M. Nenen.

Une enquête fut immédiatement ouverte par ce magistrat.

Le nommé Désiré, mis en état d'arrestation, passa des aveux. Avec une égère pointe d'ironie il raconta les faits et nous croyons savoir qu'il dit, avec une certaine flatterie, que la gamine n'avait sollicité... éprise de ses beaux yeux !

Le tribunal nous apprendra si les charges de Désiré peuvent séduire si facilement une gamine de 12 ans.

### Arrestation d'un satyre

#### Arrestation d'un satyre

Un homme de 52 ans viole une fillette de 12 ans. Le coupable a été arrêté avec cynisme.

Une grave affaire de meurtres dont nous n'avons pas parlé plus tôt pour ne pas entraver l'action de la justice, vient de se produire à Aniche.

Le 28 octobre, vers 6 heures du soir, le nommé Désiré L., âgé de 52 ans, manouvrier, originaire de Lille, que le Tout-Anichien connaît pour ses excentricités, assouvissait une passion non moins excentrique et fort écurieuse.

Cet individu, fol amoureux des jeunes filles, entraînait une gamine, la nommée L. D., âgée de 12 ans à peine, dans un endroit désert de la place Focque. Là, réduisant à l'impuissance sa jeune victime, il se livra sur elle à des actes que nous ne saurions décrire et que la morale réprouve.

Son forfait accompli, le satyre lâcha sa proie et revint tranquillement à son auberge, boulevard National.

La gamine, tremblante de peur, entra chez elle et donna à sa mère la broche qu'elle avait reçue en souvenir.

La mère, mise au courant de la scène déplorable dont sa fille venait d'être victime, porta de suite une plainte au commissaire de police, M. Nenen.

Une enquête fut immédiatement ouverte par ce magistrat.

Le nommé Désiré, mis en état d'arrestation, passa des aveux. Avec une égère pointe d'ironie il raconta les faits et nous croyons savoir qu'il dit, avec une certaine flatterie, que la gamine n'avait sollicité... éprise de ses beaux yeux !

Le tribunal nous apprendra si les charges de Désiré peuvent séduire si facilement une gamine de 12 ans.

### Arrestation d'un satyre

#### Arrestation d'un satyre

Un homme de 52 ans viole une fillette de 12 ans. Le coupable a été arrêté avec cynisme.

Une grave affaire de meurtres dont nous n'avons pas parlé plus tôt pour ne pas entraver l'action de la justice, vient de se produire à Aniche.

Le 28 octobre, vers 6 heures du soir, le nommé Désiré L., âgé de 52 ans, manouvrier, originaire de Lille, que le Tout-Anichien connaît pour ses excentricités, assouvissait une passion non moins excentrique et fort écurieuse.

Cet individu, fol amoureux des jeunes filles, entraînait une gamine, la nommée L. D., âgée de 12 ans à peine, dans un endroit désert de la place Focque. Là, réduisant à l'impuissance sa jeune victime, il se livra sur elle à des actes que nous ne saurions décrire et que la morale réprouve.

Son forfait accompli, le satyre lâcha sa proie et revint tranquillement à son auberge, boulevard National.

La gamine, tremblante de peur, entra chez elle et donna à sa mère la broche qu'elle avait reçue en souvenir.

La mère, mise au courant de la scène déplorable dont sa fille venait d'être victime, porta de suite une plainte au commissaire de police, M. Nenen.

Une enquête fut immédiatement ouverte par ce magistrat.

Le nommé Désiré, mis en état d'arrestation, passa des aveux. Avec une égère pointe d'ironie il raconta les faits et nous croyons savoir qu'il dit, avec une certaine flatterie, que la gamine n'avait sollicité... éprise de ses beaux yeux !

Le tribunal nous apprendra si les charges de Désiré peuvent séduire si facilement une gamine de 12 ans.

### Arrestation d'un satyre

#### Arrestation d'un satyre

Un homme de 52 ans viole une fillette de 12 ans. Le coupable a été arrêté avec cynisme.

Une grave affaire de meurtres dont nous n'avons pas parlé plus tôt pour ne pas entraver l'action de la justice, vient de se produire à Aniche.

Le 28 octobre, vers 6 heures du soir, le nommé Désiré L., âgé de 52 ans, manouvrier, originaire de Lille, que le Tout-Anichien connaît pour ses excentricités, assouvissait une passion non moins excentrique et fort écurieuse.

Cet individu, fol amoureux des jeunes filles, entraînait une gamine, la nommée L. D., âgée de 12 ans à peine, dans un endroit désert de la place Focque. Là, réduisant à l'impuissance sa jeune victime, il se livra sur elle à des actes que nous ne saurions décrire et que la morale réprouve.

Son forfait accompli, le satyre lâcha sa proie et revint tranquillement à son auberge, boulevard National.

La gamine, tremblante de peur, entra chez elle et donna à sa mère la broche qu'elle avait reçue en souvenir.

La mère, mise au courant de la scène déplorable dont sa fille venait d'être victime, porta de suite une plainte au commissaire de police, M. Nenen.

Une enquête fut immédiatement ouverte par ce magistrat.

Le nommé Désiré, mis en état d'arrestation, passa des aveux. Avec une égère pointe d'ironie il raconta les faits et nous croyons savoir qu'il dit, avec une certaine flatterie, que la gamine n'avait sollicité... éprise de ses beaux yeux !

Le tribunal nous apprendra si les charges de Désiré peuvent séduire si facilement une gamine de 12 ans.

### Arrestation d'un satyre

#### Arrestation d'un satyre

Un homme de 52 ans viole une fillette de 12 ans. Le coupable a été arrêté avec cynisme.

Une grave affaire de meurtres dont nous n'avons pas parlé plus tôt pour ne pas entraver l'action de la justice, vient de se produire à Aniche.

Le 28 octobre, vers 6 heures du soir, le nommé Désiré L., âgé de 52 ans, manouvrier, originaire de Lille, que le Tout-Anichien connaît pour ses excentricités, assouvissait une passion non moins excentrique et fort écurieuse.

Cet individu, fol amoureux des jeunes filles, entraînait une gamine, la nommée L. D., âgée de 12 ans à peine, dans un endroit désert de la place Focque. Là, réduisant à l'impuissance sa jeune victime, il se livra sur elle à des actes que nous ne saurions décrire et que la morale réprouve.

Son forfait accompli, le satyre lâcha sa proie et revint tranquillement à son auberge, boulevard National.

La gamine, tremblante de peur, entra chez elle et donna à sa mère la broche qu'elle avait reçue en souvenir.

La mère, mise au courant de la scène déplorable dont sa fille venait d'être victime, porta de suite une plainte au commissaire de police, M. Nenen.

Une enquête fut immédiatement ouverte par ce magistrat.

Le nommé Désiré, mis en état d'arrestation, passa des aveux. Avec une égère pointe d'ironie il raconta les faits et nous croyons savoir qu'il dit, avec une certaine flatterie, que la gamine n'avait sollicité... éprise de ses beaux yeux !

Le tribunal nous apprendra si les charges de Désiré peuvent séduire si facilement une gamine de 12 ans.

### Arrestation d'un satyre

#### Arrestation d'un satyre

Un homme de 52 ans viole une fillette de 12 ans. Le coupable a été arrêté avec cynisme.

Une grave affaire de meurtres dont nous n'avons pas parlé plus tôt pour ne pas entraver l'action de la justice, vient de se produire à Aniche.

Le 28 octobre, vers 6 heures du soir, le nommé Désiré L., âgé de 52 ans, manouvrier, originaire de Lille, que le Tout-Anichien connaît pour ses excentricités, assouvissait une passion non moins excentrique et fort écurieuse.

Cet individu, fol amoureux des jeunes filles, entraînait une gamine, la nommée L. D., âgée de 12 ans à peine, dans un endroit désert de la place Focque. Là, réduisant à l'impuissance sa jeune victime, il se livra sur elle à des actes que nous ne saurions décrire et que la morale réprouve.

Son forfait accompli, le satyre lâcha sa proie et revint tranquillement à son auberge, boulevard National.

La gamine, tremblante de peur, entra chez elle et donna à sa mère la broche qu'elle avait reçue en souvenir.

La mère, mise au courant de la scène déplorable dont sa fille venait d'être victime, porta de suite une plainte au commissaire de police, M. Nenen.

Une enquête fut immédiatement ouverte par ce magistrat.

Le nommé Désiré, mis en état d'arrestation, passa des aveux. Avec une égère pointe d'ironie il raconta les faits et nous croyons savoir qu'il dit, avec une certaine flatterie, que la gamine n'avait sollicité... éprise de ses beaux yeux !

Le tribunal nous apprendra si les charges de Désiré peuvent séduire si facilement une gamine de 12 ans.

### Arrestation d'un satyre

#### Arrestation d'un satyre

Un homme de 52 ans viole une fillette de 12 ans. Le coupable a été arrêté avec cynisme.

Une grave affaire de meurtres dont nous n'avons pas parlé plus tôt pour ne pas entraver l'action de la justice, vient de se produire à Aniche.

Le 28 octobre, vers 6 heures du soir, le nommé Désiré L., âgé de 52 ans, manouvrier, originaire de Lille, que le Tout-Anichien connaît pour ses excentricités, assouvissait une passion non moins excentrique et fort écurieuse.

Cet individu, fol amoureux des jeunes filles, entraînait une gamine, la nommée L. D., âgée de 12 ans à peine, dans un endroit désert de la place Focque. Là, réduisant à l'impuissance sa jeune victime, il se livra sur elle à des actes que nous ne saurions décrire et que la morale réprouve.

Son forfait accompli, le satyre lâcha sa proie et revint tranquillement à son auberge, boulevard National.

La gamine, tremblante de peur, entra chez elle et donna à sa mère la broche qu'elle avait reçue en souvenir.

La mère, mise au courant de la scène déplorable dont sa fille venait d'être victime, porta de suite une plainte au commissaire de police, M. Nenen.

Une enquête fut immédiatement ouverte par ce magistrat.

Le nommé Désiré, mis en état d'arrestation, passa des aveux. Avec une égère pointe d'ironie il raconta les faits et nous croyons savoir qu'il dit, avec une certaine flatterie, que la gamine n'avait sollicité... éprise de ses beaux yeux !

Le tribunal nous apprendra si les charges de Désiré peuvent séduire si facilement une gamine de 12 ans.

### Arrestation d'un satyre

#### Arrestation d'un satyre

Un homme de 52 ans viole une fillette de 12 ans. Le coupable a été arrêté avec cynisme.

Une grave affaire de meurtres dont nous n'avons pas parlé plus tôt pour ne pas entraver l'action de la justice, vient de se produire à Aniche.

Le 28 octobre, vers 6 heures du soir, le nommé Désiré L., âgé de 52 ans, manouvrier, originaire de Lille, que le Tout-Anichien connaît pour ses excentricités, assouvissait une passion non moins excentrique et fort écurieuse.

Cet individu, fol amoureux des jeunes filles, entraînait une gamine, la nommée L. D., âgée de 12 ans à peine, dans un endroit désert de la place Focque. Là, réduisant à l'impuissance sa jeune victime, il se livra sur elle à des actes que nous ne saurions décrire et que la morale réprouve.

Son forfait accompli, le satyre lâcha sa proie et revint tranquillement à son auberge, boulevard National.

La gamine, tremblante de peur, entra chez elle et donna à sa mère la broche qu'elle avait reçue en souvenir.

La mère, mise au courant de la scène déplorable dont sa fille venait d'être victime, porta de suite une plainte au commissaire de police, M. Nenen.

Une enquête fut immédiatement ouverte par ce magistrat.

Le nommé Désiré, mis en état d'arrestation, passa des aveux. Avec une égère pointe d'ironie il raconta les faits et nous croyons savoir qu'il dit, avec une certaine flatterie, que la gamine n'avait sollicité... éprise de ses beaux yeux !

Le tribunal nous apprendra si les charges de Désiré peuvent séduire si facilement une gamine de 12 ans.

### Arrestation d'un satyre

#### Arrestation d'un satyre

Un homme de 52 ans viole une fillette de 12 ans. Le coupable a été arrêté avec cynisme.

Une grave affaire de meurtres dont nous n'avons pas parlé plus tôt pour ne pas entraver l'action de la justice, vient de se produire à Aniche.

Le 28 octobre, vers 6 heures du soir, le nommé Désiré L., âgé de 52 ans, manouvrier, originaire de Lille, que le Tout-Anichien connaît pour ses excentricités, assouvissait une passion non moins excentrique et fort écurieuse.

Cet individu, fol amoureux des jeunes filles, entraînait une gamine, la nommée L. D., âgée de 12 ans à peine, dans un endroit désert de la place Focque. Là, réduisant à l'impuissance sa jeune victime, il se livra sur elle à des actes que nous ne saurions décrire et que la morale réprouve.

Son forfait accompli, le satyre lâcha sa proie et revint tranquillement à son auberge, boulevard National.

La gamine, tremblante de peur, entra chez elle et donna à sa mère la broche qu'elle avait reçue en souvenir.

La mère, mise au courant de la scène déplorable dont sa fille venait d'être victime, porta de suite une plainte au commissaire de police, M. Nenen.

Une enquête fut immédiatement ouverte par ce magistrat.

Le nommé Désiré, mis en état d'arrestation, passa des aveux. Avec une égère pointe d'ironie il raconta les faits et nous croyons savoir qu'il dit, avec une certaine flatterie, que la gamine n'avait sollicité... éprise de ses beaux yeux !

Le tribunal nous apprendra si les charges de Désiré peuvent séduire si facilement une gamine de 12 ans.

### Arrestation d'un satyre

#### Arrestation d'un satyre

Un homme de 52 ans viole une fillette de 12 ans. Le coupable a été arrêté avec cynisme.

Une grave affaire de meurtres dont nous n'avons pas parlé plus tôt pour ne pas entraver l'action de la justice, vient de se produire à Aniche.

Le 28 octobre, vers 6 heures du soir, le nommé Désiré L., âgé de 52 ans, manouvrier, originaire de Lille, que le Tout-Anichien connaît pour ses excentricités, assouvissait une passion non moins excentrique et fort écurieuse.

Cet individu, fol amoureux des jeunes filles, entraînait une gamine, la nommée L. D., âgée de 12 ans à peine, dans un endroit désert de la place Focque. Là, réduisant à l'impuissance sa jeune victime, il se livra sur elle à des actes que nous ne saurions décrire et que la morale réprouve.

Son forfait accompli, le satyre lâcha sa proie et revint tranquillement à son auberge, boulevard National.

La gamine, tremblante de peur, entra chez elle et donna à sa mère la broche qu'elle avait reçue en souvenir.

La mère, mise au courant de la scène déplorable dont sa fille venait d'être victime, porta de suite une plainte au commissaire de police, M. Nenen.

Une enquête fut immédiatement ouverte par ce magistrat.

Le nommé Désiré, mis en état d'arrestation, passa des aveux. Avec une égère pointe d'ironie il raconta les faits et nous croyons savoir qu'il dit, avec une certaine flatterie, que la gamine n'avait sollicité... éprise de ses beaux yeux !

Le tribunal nous apprendra si les charges de Désiré peuvent séduire si facilement une gamine de 12 ans.

# DERNIERE HEURE

(Par Services Télégraphiques et Téléphoniques Spéciaux)

## La Crise grecque

### LA SEANCE DE LA CHAMBRE — LA SEDITION EST REPRIMEE

Ath